



Droit de vote et démarches

ELECTIONS MUNICIPALES : 15 et 22 mars 2026

Je suis en TUTELLE.

Je peux voter.



La loi donne le droit de vote **à tous, depuis 2019**

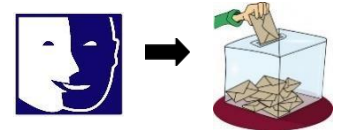


Je peux choisir de voter

Je peux choisir de ne pas voter.

Le document explique :

- Comment je dois faire pour voter
- Comment je peux être accompagné
- Comment je peux faire une **procuration**



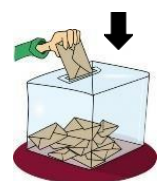
Une **procuration** c'est demander à quelqu'un de voter pour moi.

1) Pour voter je dois être **inscrit** sur **les listes électorales**



Être **inscrit** sur les listes : c'est être enregistré à la mairie

La liste électorale c'est la liste des personnes qui votent.





INSCRIPTION :

Pour savoir si je suis inscrit sur les listes électorales :

- Je demande à la mairie
- avant le 6 février 2026 ou
- Je regarde sur internet



www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Si je ne suis pas inscrit sur les listes électorales : je dois demander pour être inscrit.



Je dois être noté sur les listes électorales avant le 6 février 2026.



❖ **Comment** je fais pour être inscrit sur les listes électorales ?



Je fais la demande :

- À la mairie
- Je vais à la mairie seul
- ou
- Je vais à la mairie accompagné

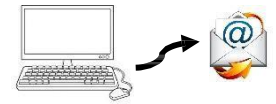




Ou

- Par internet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396



Ou

- Par courrier à la mairie :



Je dois envoyer le document complété (Cerfa n°12669*02)

Je trouve le document cerfa n°12669*02 sur internet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024



❖ **J'ai besoin de quels documents** pour être inscrit sur les listes électorales ?

- La carte d'identité ou le passeport



- 1 **justificatif de domicile** de moins de 3 mois

Le **justificatif de domicile** c'est un document qui dit où j'habite

Par exemple une facture à mon nom :

Facture d'électricité, facture de gaz, facture de téléphone



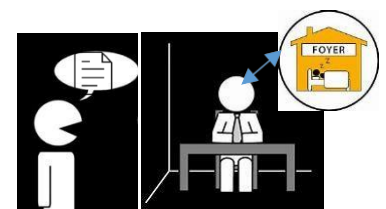
Si je vis dans 1 foyer :

Je demande au directeur du foyer une **attestation**

L'**attestation** est un document fait par le directeur du foyer

L'**attestation** dit : j'habite au foyer

Sur l'**attestation** je dois avoir l'adresse du foyer





Si je veux voter dans la mairie de mon tuteur :

Je donne un document à moi mais envoyé à mon tuteur

Par exemple :

Mon avis d'imposition

Ou la facture de mon foyer d'hébergement.

Je ne donne pas d'autres documents pour voter.

Le maire doit accepter mon inscription sur les listes électorales :





Le bâtiment de vote doit être accessible.



Les **isoloirs** doivent être accessibles

L'**isoloir** c'est une cabine avec un rideau où personne ne voit.



Les **urnes** doivent être accessibles

Une **urne** c'est la boîte où je vote.



Le **registre** doit être accessible

Le **registre** c'est un cahier

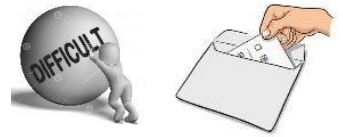
Je signe en face de mon nom après avoir voté.





2) Les personnes en situation de handicap peuvent être accompagnées

Je peux être accompagné pour voter



si je ne réussis pas à mettre le bulletin dans l'enveloppe

Ou si je ne réussis pas à mettre l'enveloppe dans l'urne.



Pour être accompagné je choisis un autre électeur

Et je demande à l'autre électeur de m'aider.



Un **électeur** c'est une personne qui peut voter.

Je ne peux pas demander de m'aider :



- à mon tuteur
- aux **professionnels** ou **bénévoles** ou **administrateurs** de mon travail
- aux professionnels ou bénévoles ou administrateurs de mon lieu de vie
- aux **professionnels** et **bénévoles** qui m'aident à domicile.



Si je ne n'arrive pas à signer seul :



Un autre électeur peut signer pour moi.

La personne doit noter à côté de la signature :



L'électeur ne peut signer lui-même



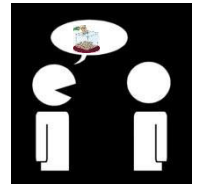
PROCURATION

Je choisis mon vote tout seul.

Si je ne peux pas aller voter le jour des élections

Je peux demander à quelqu'un d'aller voter pour moi :

C'est faire une **procuration**.



❖ **Pourquoi** je fais une procuration ?

Si je ne peux pas aller voter le jour des élections :

Parce que je suis en vacances

Parce que j'ai déménagé

A cause de mon handicap

A cause de problèmes de santé

Si je m'occupe de quelqu'un qui a des problèmes de santé.



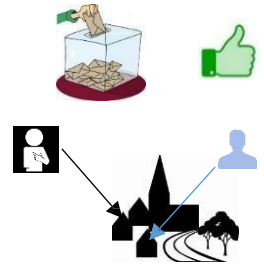


❖ **A qui** je donne une procuration ?



Je donne une procuration :

- A une personne qui a le droit de voter
- Dans la même ville que moi



Je peux donner la procuration :



- À un parent même



Ou

- À un proche de la famille même si c'est mon tuteur ou curateur

Je ne peux pas donner la procuration :



- à mon tuteur ou curateur professionnel
- aux **professionnels** ou **bénévoles** ou **administrateurs** de mon travail
- aux professionnels ou bénévoles ou administrateurs de mon foyer d'hébergement
- aux **professionnels** et **bénévoles** qui m'aident à domicile

Un **professionnel** est payé pour son travail

Un **bénévole** n'est pas payé pour son travail

Un **administrateur** décide du projet de l'association.





Si un parent est administrateur ou bénévole
dans l'association de son enfant majeur :
Le parent ne peut pas recevoir la procuration.

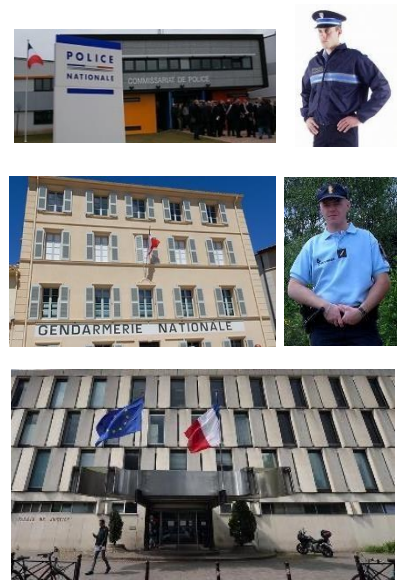
Je peux donner une procuration à une personne en tutelle

❖ **Où** demander pour donner une procuration ?

Je peux faire une procuration :

- Dans un commissariat de police
- Ou dans une gendarmerie
- Ou dans le Tribunal d'instance

Je choisis le tribunal à coté de mon domicile
ou à coté de mon travail



Si je ne peux pas me déplacer :

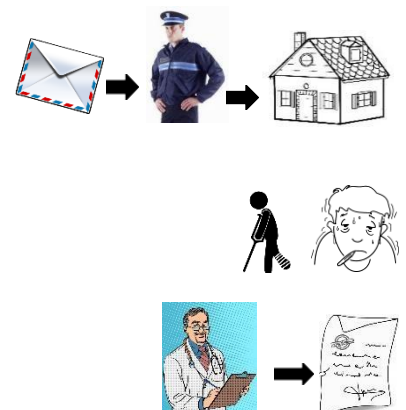
Je dois envoyer un courrier à un officier de police
pour demander à l'officier de police de venir à mon domicile

- Si je ne peux pas me déplacer à cause de la maladie :

Dans le courrier je dois mettre 1 certificat médical

Le certificat doit être daté et signé par le médecin

Le certificat doit dire que mon déplacement est impossible.





- Si c'est à cause de mon handicap :

Je dois donner une photocopie de la carte d'invalidité

Sur la carte d'invalidité il doit être noté :

Besoin d'accompagnement

Je peux être aidé par mon curateur ou mon tuteur

Ou l'établissement d'accueil (Esat ou foyer)



❖ Comment faire pour demander une procuration ?

Si je veux faire une procuration

Je dois être présent pour demander la procuration :

- Au commissariat de police
- Ou à la gendarmerie
- Ou au tribunal.



Je dois dire que je veux voter par procuration.



Je dois remplir un document.

Le commissariat

ou la gendarmerie

ou le tribunal me donne le document.

Je peux remplir le document sur internet :

C'est le document cerfa n° 14952*01



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

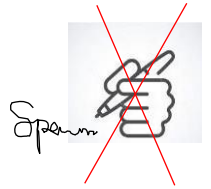


Je trouve dans le document :

Une **attestation sur l'honneur**

L'**attestation sur l'honneur** explique pourquoi je ne peux pas voter seul

Si je n'arrive pas à signer seul le document :



Un autre **électeur** peut signer pour moi.

Un **électeur** c'est une personne qui peut voter.

La personne qui signe pour moi doit noter à côté de la signature :



L'électeur ne peut signer lui-même.

Je dois avoir ma carte d'identité



Je dois dire à qui je donne ma procuration.



La personne qui reçoit ma procuration n'est pas obligée d'être présente

La personne qui reçoit ma procuration doit être prévenue.



Personnes qui ont participé à rendre le document en **FALC**, Facile à lire et comprendre :

Ecrit par

Vanessa Courtecuisse, Christelle Delebarre, Franck Dhainaut, Sylvie Desbiens

Julie Guidez, Quentin Plus, Sébastien Spreux, Julien Staignier,

Géraldine Vantrepode, Nathalie Vasseur.

Relu par Christine Bouscayrol, Maryline Delhaye, Amandine Desjardin.

ESAT des Papillons Blancs de Lille.